



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 6 au 10 janvier 2020

LA CROATIE ASSUME LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE :

Depuis le premier janvier et jusqu'au 30 juin 2020, la Présidence tournante du Conseil des ministres de l'Union européenne sera exercée par la Croatie. L'Allemagne lui succédera en juillet.

Dans son programme de travail pour les six mois à venir, la Présidence croate souligne l'importance de trouver le plus rapidement possible un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne (UE) afin de pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des politiques et des programmes communautaires. Les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE reprendront ces négociations budgétaires lors d'un sommet en février, *a priori* peu après le départ du Royaume-Uni qui est prévu au 31 janvier 2020.

S'agissant de l'agriculture, le programme de travail indique que « *La priorité de la Présidence croate sera de continuer à travailler et de parvenir à un accord sur les propositions législatives sur la Politique agricole commune (PAC) post-2020* », c'est-à-dire les règles qui s'appliqueront au plus tôt en 2022 et ce jusqu'en 2027. En parallèle, la Croatie devra également conduire les travaux sur les règles transitoires pour la PAC concernant exclusivement l'année 2021.

S'agissant de la pêche, « *la priorité de la Présidence sera d'obtenir des progrès significatifs dans les négociations sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour 2021-2027* », en portant une attention particulière envers les petites pêcheries côtières.

Par ailleurs, la nouvelle Présidence du Conseil a annoncé vouloir mettre l'accent sur la réduction des émissions en se concentrant en particulier sur le potentiel et le rôle des îles en tant que moteur de la transition vers l'énergie propre. Afin d'exploiter ce potentiel, la Présidence travaillera à l'adoption du

cadre à long terme prévu par la Déclaration politique du 18 mai 2017 sur l'énergie propre pour les îles de l'UE.

SELON LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LA FRANCE ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, LA CONSOMMATION DU FEAMP PAR LES OUTRE-MER, LA FRANCE AINSI QUE L'UNION EUROPÉENNE A PROGRESSÉ :

Au 3 décembre 2019, 42% de l'enveloppe allouée aux Outre-mer français dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche (FEAMP) sur la période de programmation 2014-2020 ont été engagés. Le niveau d'engagements au niveau national a quant à lui atteint les 84%.

Parmi les mesures relevant de cette enveloppe, les territoires d'Outre-mer ont consommé 40M€ au titre des Plans de Compensation des Surcoûts (PCS), une progression de 4M€ par rapport au 4 mars 2019.

De plus, la consommation des autres mesures du FEAMP a augmenté de 95% dans les DOM entre mars et décembre 2019. Cette augmentation est particulièrement significative pour les mesures « Santé et sécurité » (+259%), « Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris » (+335%), « Investissements productifs dans l'aquaculture » (+75%), « Mesure de commercialisation » (+208%), « Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture » (+152%) et « Contrôle et exécution » (+319%).

Au niveau européen, la Commission note également des progrès dans la consommation de ces crédits en 2018. En effet, les États-membres ont engagé 2,4 milliards d'euros de crédits, représentant 41,8% de l'enveloppe totale du FEAMP et 1,1 milliards d'euros de paiements ont été effectués aux bénéficiaires, représentant 18,9% de la somme disponible.

LA COMMISSION EUROPÉENNE A ADOPTÉ SA PROPOSITION DE DÉCISION RENOUELANT LE PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LES SEYCHELLES DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE DURABLE (APPD) :

Si cette Décision venait à être adoptée par le Conseil, l'accord de pêche devant initialement expirer au 17 janvier 2020 serait alors prolongé jusqu'en 2026.

Ce nouveau protocole permettrait l'exploitation des ressources halieutiques des Seychelles par des flottes européennes dans les limites suivantes : 40 thoniers à senne coulissante, 8 palangriers de surface et des navires d'appui, conformément aux résolutions pertinentes de la CTOI (Commission des thons de l'océan Indien).

La contrepartie financière annuelle de l'UE s'élèverait à 5.300.000€, composée d'un montant de 2.500.000€ permettant l'accès aux ressources halieutiques et d'un appui au développement à la pêche durable des Seychelles de 2.800.000€.

Par ailleurs, le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de pêche seront renforcés. La proposition prévoit la coopération de l'Union européenne et des Seychelles dans ce sens et l'inspection conjointe des navires de pêche opérant dans le cadre de cet accord.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 13 AU 17 JANVIER 2020

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 13/01	Séance plénière	Journée européenne de l'énergie – En voie pour devenir un continent climatiquement neutre		
Mardi 14/01	Séance plénière – Ordre du jour : Déclaration de la Commission - Plan d'investissement durable et Fonds pour une transition juste		Présidence croate - Réunion du groupe de travail du Conseil de l'UE Environnement international - changement climatique (WPIEI-changement climatique) à Zagreb	
Mercredi 15/01	Séance plénière– Ordre du jour : Le Pacte vert pour l'Europe		Coreper I Coreper II	
Judi 16/01	Séance plénière			
Vendredi 17/01				